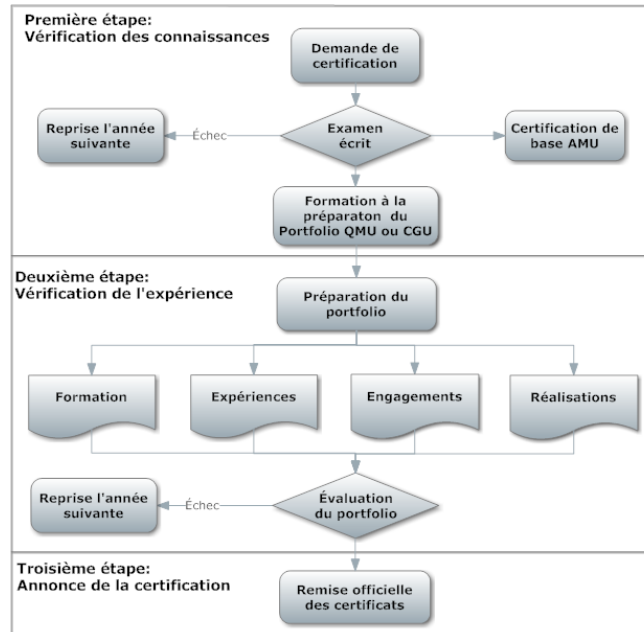


# Programme de Certification en mesures d'urgence et sécurité civile

## PROCESSUS DE CERTIFICATION



Le candidat est d'abord invité à passer un examen écrit. S'il réussit l'examen, il obtient le niveau de certification de base d'Associé en Mesures d'Urgence (AMU). S'il désire obtenir une certification supérieure, il doit préparer un portfolio et présenter son parcours professionnel.

Dans une narration de son expérience ou par une étude de cas, il devra démontrer que dans ses pratiques, il a su appliquer les principes et règles propres aux mesures d'urgence et à la sécurité civile.

### 3 NIVEAUX AU PROGRAMME DE CERTIFICATION

#### ASSOCIÉ EN MESURES D'URGENCE (AMU)

Examen de base réussi  
(connaissances démontrées)

#### QUALIFIÉ EN MESURES D'URGENCE (QMU)

Minimum de 3 ans d'expérience, formation de niveau collégial ou l'équivalent et réalisations dans les principales dimensions des mesures d'urgence et de la sécurité civile.

#### CERTIFIÉ EN GESTION DES URGENCES (CGU)

Minimum de 10 années d'expérience, formation universitaire ou l'équivalent et rayonnement important dans la communauté des mesures d'urgence et de la sécurité civile.

## INTRODUCTION

La certification en mesures d'urgence et sécurité civile est un programme de reconnaissance individuelle mis sur pied par l'Association de sécurité civile du Québec à la demande et en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec. Un programme volontaire et unique au Québec, visant le calibre international, le programme s'inspire des meilleures pratiques internationales et des démarches se poursuivent afin de l'arrimer à d'autres programmes de certification.

Les exigences du programme sont fondées sur les lois, règlements et meilleures pratiques en vigueur au Québec, au Canada et à l'international.

Le Comité de certification responsable d'évaluer les portfolios est composé d'experts ou praticiens reconnus au Québec et/ou au Canada. Le portfolio sur lequel s'appuie la certification est composé de documents et références pouvant être vérifiés.

La certification est valide pour 5 ans et elle est renouvelée automatiquement à condition d'avoir déposé des évidences de formation continue et de réalisations au cours de cette période. C'est une garantie que la personne certifiée demeure qualifiée.

## AVANTAGES DE LA CERTIFICATION

La certification reconnaît les qualifications de toute personne, gestionnaire, coordonnateur, spécialiste et intervenant en mesures d'urgence et sécurité civile. Elle encourage chacune à maintenir, sinon parfaire cet acquis, poursuivre son développement et consolider ses connaissances selon les bonnes pratiques en mesures d'urgence et sécurité civile.

La certification offre aux institutions publiques et autres employeurs une appréciation de professionnels reconnus, fondée sur des expériences vécues venant également compléter le dossier d'un candidat à un poste dans le domaine.

La certification renforce la culture des mesures d'urgence et de la sécurité civile dans la société ainsi que la confiance des citoyens à l'égard des gestes posés par les intervenants en mesures d'urgence et sécurité civile.

## Exigences de la certification

La certification s'adresse à toute personne, quelle que soit sa spécialisation ou son appartenance professionnelle, qui agit dans une ou plusieurs dimensions des mesures d'urgence et de la sécurité civile (MUSC). Les principales exigences de la certification pour chaque niveau sont décrites dans le tableau suivant :

	Associé en mesures d'urgence (AMU)	Qualifié en mesures d'urgence (QMU)	Certifié en gestion des urgences (CGU)
<b>Éléments-clés</b>	Connaissances démontrées	Participation active Réalizations reconnues	Rayonnement externe Leadership et partenariat confirmés
<b>Connaissances</b>	Examen AMU réussi	Examen AMU réussi	Examen CGU réussi
<b>Expérience minimale</b>	s.o.	3 ans	10 ans
<b>Formation académique <sup>(1)</sup></b>	s.o.	DEP, AEC, DEC	Baccalauréat
<b>Formation professionnelle</b>	s.o.	50 heures MUSC	100 hres MUSC + 50 hres Gestion
<b>Engagements <sup>(2)</sup></b>	s.o.	4 engagements	6 engagements
Membership associatif, Colloques, Bénévolat, Leadership, Conférencier, Formateur, Publications, Prix, Accréditation, Autres.			
<b>Réalisations</b>	s.o.	4 dimensions	5 dimensions
Prévention, Préparation, Intervention, Rétablissement, Gestion/Coordination, Communication.			

<sup>(1)</sup> Équivalences possibles

<sup>(2)</sup> Les catégories Engagements et Réalisations sont complémentaires et dans certaines situations, un même événement peut être considéré dans les 2 catégories.

### FORMATION ET EXPÉRIENCES

Toute formation académique est prise en compte. La formation professionnelle en MUSC est obligatoire pour tous. La formation professionnelle en gestion est obligatoire pour le niveau CGU.

Les engagements et réalisations passés doivent démontrer que le candidat peut réaliser les activités-type des MUSC et agir efficacement en situation d'urgence.

### ÉTUDE DE CAS ET EXAMEN

La narration de son expérience, ou l'étude de cas et l'examen vérifient les connaissances ainsi que les capacités analytiques et de synthèse du candidat.

### APPRÉCIATION PAR UN COMITÉ

Le Comité de certification porte un jugement sur l'ensemble du dossier et s'assure que par sa formation, ses engagements et ses réalisations le candidat démontre une maitrise de toutes les dimensions des mesures d'urgence et de la sécurité civile.

## Procédure Examen & Dépôt portfolio

Pour s'inscrire à l'examen de certification, veuillez remplir ce [formulaire](#) et suivre la procédure de paiement.

Pour manifester votre intérêt à déposer votre portfolio et avoir accès au besoin à un mentor du comité de certification, veuillez écrire à l'ASCQ : [secretariat@ascq.org](mailto:secretariat@ascq.org).

### Coûts à prévoir

Les frais d'examen sont de 125\$ pour les membres de l'ASCQ et de 175\$ pour les non-membres, ceci donne un statut de membre de l'ASCQ.

Le coût de l'étude du portfolio, nécessaire pour l'obtention des niveaux QMU et CGU est de 175\$.

## Reconnaissance

La certification est décernée par l'Association de sécurité civile du Québec lors d'une activité publique.

Le ministère de la Sécurité publique a collaboré au développement de la certification et s'associe à la remise des certificats par l'ASCQ.